

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/7

N° FACTURE 1101562640 DATE FACTURE : 24.09.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 24.09.2025 - B.L. N° 0169 - MONTMORILLON ALI NAL PS CENT ENTREPOT CASINO									
7824975	KRIS SS SUCRE 425G	12.00	PC	2.91	4.17	4.40	30.22%	5.5	34.92
5633557	KROAST FROMENT 225G CO	12.00	PC	0.82	1.23	1.30	33.33%	5.5	9.84
Total famille 101 : BISCOTTES & ASSIMILES							30.93%		44.76
5744557	CROUSTIL.GT CACAHUE.90G COML	16.00	PC	0.59	0.90	0.95	34.44%	5.5	9.44
Total famille 103 : PRODUITS SALES APERITIFS							34.44%		9.44
1788641	NESCAFE FILTRE DK X25 50G	12.00	PC	2.88	3.76	3.97	23.40%	5.5	34.56
1480041	CAFE MH 250G CO BIO	16.00	PC	3.25	5.67	5.98	42.68%	5.5	52.00
1854205	CAPPUCCINO NATURE 250G RFA CO	6.00	PC	2.43	3.47	3.66	29.97%	5.5	14.58
0386357	CAFE SOL.LYOPHILISE 100G CO	12.00	PC	2.97	4.26	4.49	30.28%	5.5	35.64
0386357	CAFE SOL.LYOPHILISE 100G CO	12.00	PC	2.97	4.26	4.49	30.28%	5.5	35.64
Total famille 107 : CAFES . CHICOREES							33.40%		172.42
7661747	TLJ FARINE T55 1KG	10.00	PC	0.75	0.98	1.03	23.47%	5.5	7.50
Total famille 121 : FARINES ET AIDES A LA CUISINE							23.47%		7.50
7731965	PERRUCHE MIN AMBRE ESPRES475G	8.00	PC	1.98	2.48	2.62	20.16%	5.5	15.84
7412365	CASSONADE ROUX 1KG LP	8.00	PC	1.62	2.45	2.58	33.88%	5.5	12.96
4870185	SUCRE CRISTAL BEGHIN KG	12.00	PC	1.27	1.89	1.99	32.80%	5.5	15.24
7443935	SUCRE POUDRE BV 1K LP	8.00	PC	1.24	2.13	2.25	41.78%	5.5	9.92
9118775	SUCRE CONFITURE 1KG LP LE	10.00	PC	1.75	2.66	2.81	34.21%	5.5	17.50
1742925	SUCRE PETITS MORCEAUX 1KG CO	10.00	PC	1.94	2.60	2.74	25.38%	5.5	19.40
Total famille 141 : SUCRES							31.04%		90.86
6982955	CONFITURE FRAISE 370G LP NEXT	6.00	PC	1.15	1.66	1.75	30.72%	5.5	6.90
8860977	CONFITURE MIRABELL.B.M 370G	6.00	PC	2.23	2.99	3.15	25.42%	5.5	13.38
5697087	CONF ALLEG FRAISE 340G CO	6.00	PC	1.18	1.85	1.95	36.22%	5.5	7.08
Total famille 143 : TARTINAGE							29.85%		27.36
9075005	BARRE CHOCOLAT DUBAI 25G	24.00	PC	1.40	1.74	2.09	19.54%	20	33.60
Total famille 161 : DEVANTS DE CAISSES							19.54%		33.60
6077017	CAKE FRTS ANGL PB 400G CODL	8.00	PC	2.49	3.70	3.90	32.70%	5.5	19.92
Total famille 543 : PATISserie INDUSTRIELLE							32.70%		19.92
5765987	PENNE RIGATE 500GCO	12.00	PC	0.81	1.16	1.22	30.17%	5.5	9.72
2418761	MACARONI COUPE 250G LUSTUCRU	12.00	PC	1.02	1.61	1.70	36.65%	5.5	12.24
Total famille 125 : PATES ALIMENTAIRES							33.94%		21.96
7950285	LENTILLES VERTES BIO 500G	12.00	PC	2.54	3.74	3.95	32.09%	5.5	30.48
Total famille 127 : LEGUMES SECS-RIZ-CEREALES							32.09%		30.48
1911881	MOUTARDE GOBELET 150G CO	12.00	PC	1.02	1.40	1.48	27.14%	5.5	12.24
Total famille 131 : CONDIMENTS & SAUCES							27.14%		12.24
9854051	SAUCE NAPOLITAINE 200G CO	12.00	PC	0.62	0.90	0.95	31.11%	5.5	7.44
4145445	TOMAT.PELE.CONC.400G CO BIO	12.00	PC	0.81	1.18	1.25	31.36%	5.5	9.72
Total famille 132 : SAUCES CHAUDES							31.25%		17.16
1291457	GROS SEL SAUNIER CAMARGUE 1KG	12.00	PC	1.09	1.59	1.68	31.45%	5.5	13.08
5210905	CIBOULETTE 1ERE SAVEUR 3G	6.00	PC	2.92	4.03	4.25	27.54%	5.5	17.52
6325301	FLEUR DE SEL BOITE 125G	12.00	PC	3.28	4.69	4.95	30.06%	5.5	39.36
Total famille 133 : EPICES POIVRES SELS							29.72%		69.96
3819131	VINAIGRE VIN ROUGE 50CL CO	6.00	PC	0.96	1.37	1.45	29.93%	5.5	5.76
Total famille 139 : VINAIGRES ET VINAIGRETTES							29.93%		5.76

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101562640 DATE FACTURE : 24.09.2025

Feuillet 5/7

1156617	EAU MONT BLANC 6X1L	4.00	PC	2.88	3.81	4.02	24.41%	5.5	11.52
8141225	EAU CRISTALINE 12X50CL	6.00	PC	1.68	2.27	2.40	25.99%	5.5	10.08
0102631	ST YORRE MIN GAZ 6X50CL	4.00	PC	2.82	3.87	4.08	27.13%	5.5	11.28
0909065	QUEZAC EAU MIN.N.GAZ 6X1L15	1.00	PC	3.30	4.61	4.86	28.42%	5.5	3.30
8125545	EAU DE SOURCE CRISTALINE GAZ 6X5	4.00	PC	1.08	1.35	1.42	20.00%	5.5	4.32
6617947	EVIAN 6X1,5L	4.00	PC	3.24	4.21	4.44	23.04%	5.5	12.96
1667140	VITTEL 6X1L	3.00	PC	2.22	3.30	3.48	32.73%	5.5	6.66
5396647	VOLVIC NATURE 6X1,5L	4.00	PC	2.89	3.92	4.14	26.28%	5.5	11.56
4923507	VALS MIN GAZ 6X125CL	3.00	PC	3.48	5.12	5.40	32.03%	5.5	10.44
Total famille 205 : EAUX							27.41%	255.74	
4964110	VODKA POLIAKOV 37D5 100CL	6.00	PC	10.73	12.30	17.50	12.76%	20	64.38
Total famille 213 : ALCOOLS MODERNES							12.76%	64.38	
1837600	RHUM NEGRITA 40D FLASK 20CL	8.00	PC	2.91	4.11	5.52	29.20%	20	23.28
Total famille 277 : APERITIFS ET DIGESTIFS							29.20%	23.28	

Livraison du 24.09.2025 - B.L. N° 0245 - MONTBARTIER LIQUIDE DHP GMS PS ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	20,00 %	70.20	14.04	109.95	131.94	36.15%	39.75
EPICERIE SUCREE	5,50 %	445.66	24.56	629.58	664.21	29.21%	183.92
EPICERIE SALEE	20,00 %	26.89	5.38	40.15	48.18	33.03%	13.26
EPICERIE SALEE	5,50 %	109.84	6.05	157.92	166.59	30.45%	48.08
VINS	20,00 %	78.62	15.72	112.18	134.62	29.92%	33.56
DROGUERIE HYGIENE	20,00 %	36.00	7.20	52.58	63.09	31.53%	16.58
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	82.44	4.52	109.14	115.14	24.46%	26.70
LIQUIDES	20,00 %	470.30	94.09	632.58	780.24	25.65%	162.28
LIQUIDES	5,50 %	519.74	28.56	725.05	764.91	28.32%	205.31
TOTAUX		1839.69	200.12	2569.13	2868.92	28.39%	729.44

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	20.00%	103.80	20.76	151.75	182.10	31.60%	47.95
EPICERIE SUCREE	5.50%	817.92	45.04	1177.66	1242.43	30.55%	359.74
EPICERIE SALEE	20.00%	82.79	16.57	123.32	147.98	32.87%	40.53
EPICERIE SALEE	5.50%	507.82	27.93	744.69	785.61	31.81%	236.87
VINS	20.00%	158.62	31.72	225.76	270.92	29.74%	67.14
PARFUMERIE	20.00%	173.54	34.67	246.47	295.76	29.59%	72.93
PARFUMERIE	5.50%	61.76	3.39	90.54	95.52	31.79%	28.78
DROGUERIE HYGIENE	20.00%	448.65	89.73	653.63	782.76	31.36%	204.98
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	111.54	6.12	148.80	156.98	25.04%	37.26
LIQUIDES	20.00%	593.00	118.63	789.42	986.00	24.88%	196.42
LIQUIDES	5.50%	627.84	34.50	877.42	925.67	28.44%	249.58
COUT INT EPICERIE SUCREE	20.00%	9.25	1.85				
COUT INT EPICERIE SALEE	20.00%	5.88	1.18				
COUT INT VINS	20.00%	1.59	0.32				
COUT INT PARFUMERIE	20.00%	2.36	0.47				
COUT INT DROGUERIE HYGIENE	20.00%	4.51	0.90				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	1.11	0.22				
COUT INT LIQUIDES	20.00%	12.20	2.44				
VIGNETTE	20.00%	32.26	6.45				
TOTAUX EN EUROS		3756.44	442.89	5229.46	5871.73	29.49%	1542.18

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
DONT DROITS REGIE	94.39
TOTAL FACTURE HT	3756.44
TOTAL FACTURE TVA	442.90
TOTAL FACTURE TTC	4199.34

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 6/7

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 14.10.2025
N° FACTURE : 1101562640
Mt Total TTC EURO : 4199.34

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101562640 DATE FACTURE : 24.09.2025

Feuillet 7/7

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.